



**Respirer mieux dans notre département d'ici à 2025, l'enjeu est de taille.
Or, pour les Amis de la Terre Bouches-du-Rhône/Provence
le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône
s'avère insuffisant et incertain**

Le 4 août 2021, grâce à l'action engagée par Les Amis de la Terre-France, le Conseil d'État condamnait l'État français à verser une astreinte de 10 millions d'euros pour son inaction à réduire la pollution de l'air dans huit zones, dont Marseille. Cette décision intervenait après l'assignation de la France par la Commission Européenne pour non-respect des valeurs limites de pollution de l'air en invoquant la faiblesse des PPA, alors que l'impact de la pollution atmosphérique est réel, estimé à 2500 décès anticipés/an pour la seule agglomération Marseillaise.

**Le nouveau PPA répond-t-il cette fois-ci au défi de ne plus avoir aucune population exposée à des dépassements des valeurs limite réglementaires ?
Permet-il d'assurer un air sain à l'ensemble de la population du territoire ?**

Si ce document fait l'effort de lister de manière assez précise des actions entreprises par l'ensemble des acteurs, les Amis de la Terre Bouches-du-Rhône/Provence **considèrent qu'il contient beaucoup trop d'incertitudes pour garantir l'efficacité demandée par le Conseil d'État.**

Ainsi, nous considérons que :

1/ L'État ne joue pas son rôle pour garantir la réalisation des actions. La majorité des actions mentionnées dans le PPA sont portées par d'autres acteurs que l'État. A aucun moment il n'est fait mention des engagements réglementaires, financiers, etc. qui seront pris par l'État pour garantir le résultat de ces actions et le respect des engagements pris par les partenaires. Ainsi, sur l'action 1, obligation pourrait être faite aux navires de se brancher à quai pour 2025, plutôt que de tout miser sur les financements du GPMM et de la Région. Pour 6 actions 12 à 17 du PPA, l'État s'appuie sur le PDU mis en œuvre par la Métropole dont le financement est toujours incertain. De même, les contours de mise en place d'une ZFE, mesure phare de l'État pour renverser la tendance dans le délai le plus court possible, restent flous. Enfin, le pouvoir réel du comité de pilotage censé suivre régulièrement l'avancée du PPA n'est pas détaillé. **Nous demandons donc à l'État de produire des garanties de réalisation pour chaque action.**

2/ Le contrôle réglementaire est une condition de réussite et dans une dizaine de cas l'État doit l'exercer. Or, s'il identifie bien la nécessité de renforcer les contrôles, **aucun engagement concret (ex., quantification des ressources, le nombre de contrôles...n'est mentionné)**. Ainsi, plusieurs fois nous avons demandé à l'État de s'engager sur un doublement des contrôles réalisés (en créant des emplois si nécessaire).

3/ Sept actions à fort impact valent mieux que 53 actions floues. Afin de montrer un réel engagement, il était nécessaire de mettre en évidence les actions les plus importantes qui devront amener une réduction rapide de la pollution atmosphérique au lieu d'un catalogue où une vingtaine d'actions, qui peuvent être positives, n'ont aucun impact actuel sur le PPA.

Nous proposons 7 actions et **nous demandons à l'État de clarifier l'ensemble des modalités de réalisation et de qualifier les garanties déployées pour leur réalisation.**

Au final, notre analyse détaillée soulève beaucoup de questions, y compris l'absence de partenaires dont l'impact n'est pas négligeable, comme l'armée et le nucléaire.

La victoire obtenue par l'Affaire du Siècle montre bien que, juridiquement parlant, l'État a une obligation de résultat, pas simplement une obligation de moyens et encore moins une obligation de communication. Dans son avis du 19 mai 2021, l'Autorité environnementale constatait le faible niveau d'ambition du PPA Bouches-du-Rhône-Objectif 2025 et concluait qu'il « était conçu comme un palliatif en vue d'atténuer les différents contentieux en cours et non comme un instrument de prévention des graves effets sanitaires et écologiques de la pollution de l'air ».

Les Amis de la Terre Bouches-du-Rhône/Provence ne peuvent que se ranger à cet avis et émettent clairement un avis défavorable en considérant qu'en l'état actuel le PPA n'est pas à la hauteur des enjeux.

Le 18/10/2022

Les co-présidents

A handwritten signature in blue ink that reads "V. Sinoû".

Véronique SINOÛ

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean Reynaud".

Jean REYNAUD

Nota: Le détail de l'analyse des les Amis de la Terre 13/Provence est disponible en annexe du présent document.

contacts : bouchesdurhone@amisdelaterre.org